

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

---

## **Direction de la sécurité de l'aviation civile**

### **Décision du 15 novembre 2023**

**modifiant la décision du 12 octobre 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile – échelon central)**

NOR : TREA2329745S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

#### **Le directeur de la direction de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n° 2008-1299 modifié du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 17 juillet 2023 portant organisation de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 12 octobre 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile – échelon central), notamment son article 12,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 12 de de la décision du 12 octobre 2023 susvisée est ainsi modifié :

1°Après le troisième alinéa, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - M. Antony Delclos, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de pôle « aéroports », chargé des affaires européennes ; »

2° Le septième alinéa est remplacé par deux alinéas ainsi rédigés :

« - M. le docteur Christophe Capitaine, agent contractuel, médecin-évaluateur du pôle « aptitudes des personnels de la navigation aérienne », jusqu'au 31 janvier 2024 ;

« - M. le docteur Joël Picard, agent contractuel, médecin-évaluateur du pôle « aptitudes des personnels de la navigation aérienne », jusqu'au 31 janvier 2024 ; ».

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le lendemain du jour de sa publication.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 15 novembre 2023

P. CIPRIANI